

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DES CHAMBRES D'HÔTES

1. DISPOSITIONS APPLICABLES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le client est censé avoir pris connaissance des conditions et en avoir accepté toutes les clauses au plus tard lors du versement de l'acompte de réservation ou de la prise de possession de la chambre.

2. FORMATION DU CONTRAT ET PAIEMENT DU PRIX

Toute réservation prendra effet lors de sa validation par nos soins et lors de la réception d'un acompte de 50% sur notre compte: IBAN: BE56 0689 4294 3188 avec en commentaire votre nom et la(es) date(s) de réservation

La prise de possession de la chambre vaut également contrat de location. Les prix s'entendent toutes charges comprises, hors taxe de séjour et suppléments éventuels.

Sauf indication contraire, le solde du séjour est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les consommations et les prestations supplémentaires non prévues à l'avance seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

3. ANNULATION DU CONTRAT

Toute annulation par le client doit être notifiée par lettre ou E-mail adressé au propriétaire.

- Remboursement total en cas de force majeure : maladie, décès sur présentation d'un document officiel
- Pas de remboursement si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées,
- Les conditions d'annulation dépendent du tarif choisi.
- Dans tous les cas, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement et aux prestations supplémentaires demandées mais non consommées reste intégralement acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire

- En cas de maladie, cas de force majeure ou rendue obligatoire pour des raisons sanitaires ou comparables, décidée par l'autorité communale, régionale ou fédérale compétente, ou en cas de raison de force majeure, les réservations, prestations et formules sont annulées par notre établissement. Ces annulations donnent droit à un avoir à concurrence de la valeur du paiement effectué sur la réservation annulée.

4. ARRIVÉE, DÉPART ET DURÉE DU SÉJOUR

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures indiquées. Par obligation légale, il sera demandé au client, dès son arrivée, de communiquer les informations nécessaires au contrôle des voyageurs (coordonnées, numéro d'identité, ...).

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Si le client ne s'est pas manifesté

dans l'heure qui suit le jour et l'heure prévus de début de séjour, la réservation devient nulle et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes.

L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement. Sauf convention avec le propriétaire, le départ se fait avant 11h.

Il est possible de déposer les bagages avant l'heure prévue uniquement sur demande.

En cas de réservation pour une période déterminée supérieure à 7 jours, ou pour une période indéterminée, les parties dresseront contradictoirement un état des lieux. Le client qui prend une réservation auprès d'un propriétaire pour une durée déterminée ne peut en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà de la période prévue. La cession ou la sous-location sont interdites.

5. USAGE ET OCCUPATION DES LIEUX

Il est interdit d'ajouter des produits personnels (ni huile, ni savon, ni produits de beauté ...) dans le jacuzzi et le sauna. Il est important également pour une raison de sécurité de ne pas dépasser 40 degrés pour l'eau du Jacuzzi et 80 degrés pour le sauna.

Lors des soins et massages, le port d'un slip est obligatoire.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident ou de perte de biens.

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il tiendra compte des autres occupants et du propriétaire. Les parents veilleront en outre à ce que leurs enfants respectent les règles de vie du lieu.

Le séjour réservé est fixé pour un nombre précis de personnes en ce compris les bébés et enfants en bas âge. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire a le droit de refuser les clients supplémentaires ou d'obliger le client à réserver une autre chambre (si disponible) pour loger ces clients, au prix affiché.

Le refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés. En cas de non-respect de cette règle, le propriétaire a le droit de refuser l'entrée du client dans sa chambre. Le refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Les repas dans le logement ne sont autorisés que sur accord particulier du propriétaire.

Le client est invité à ne pas fumer ni à utiliser d'appareils de cuisson (à l'exception du micro-ondes / Four mis à disposition par le propriétaire) dans le logement pour éviter des accidents pouvant nuire à la qualité et à l'ambiance de l'hébergement.

Il s'engage à rendre la chambre et le mobilier mis à sa disposition en bon état.

6. LITIGES

Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être notifiée immédiatement au propriétaire.

Toute autre réclamation relative à un séjour peut être adressée à la Fédération, compétente pour émettre une proposition en faveur d'un accord à l'amiable. A défaut d'y parvenir, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du lieu où se trouve l'immeuble comportant les chambres sont compétents.